



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2015-2020

du Cégep de Sainte-Foy

Novembre 2016

Introduction

Le plan stratégique du Cégep de Sainte-Foy couvre les années 2015 à 2020. Il a été adopté par le conseil d'administration du Collège le 30 novembre 2015 et transmis à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 13 juin 2016.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2016. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Sainte-Foy couvre la période de 2015 à 2020, soit une durée de cinq ans. Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche collective qui s'est échelonnée de septembre 2014 à novembre 2015. Plus de 400 personnes ont contribué aux travaux d'élaboration et de consultation, tant des membres internes du Collège que des partenaires du milieu du travail et des universités. Le projet de plan stratégique a été soumis à la communauté du Collège lors d'une journée de consultation et des avis ont été déposés par différents groupes.

Le plan stratégique s'ouvre sur un mot signé conjointement par la directrice générale et le président du conseil d'administration et sur une brève présentation du Collège. Un rappel des principales assises du plan suit, soit la mission et les valeurs du Collège, les visées de son projet éducatif ainsi que l'énoncé de vision du plan stratégique. Une section est par la suite consacrée aux éléments de contexte interne et externe ayant guidé l'élaboration du plan, chacun étant mis en corrélation avec les réalisations du plan précédent et les défis à relever par le Collège. Les cinq orientations du plan stratégique sont ensuite présentées, chacune étant accompagnée d'une mise en contexte et d'objectifs stratégiques déclinés en moyens. Enfin, une partie est dédiée aux mécanismes de suivi du plan, laquelle aborde notamment les indicateurs retenus ainsi que les résultats attendus au terme du plan. Une note de remerciement se retrouve en conclusion pour les participants à l'élaboration du plan et aux consultations.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Cégep de Sainte-Foy répond à l'ensemble des dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ainsi, le plan couvre une période de plusieurs années. Il tient compte de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le plan comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission et les moyens à mettre en œuvre pour chacun d'eux. Le plan stratégique intègre le plan de réussite et est rendu public dans sa version intégrale sur le site Internet du Collège. La facture du plan est claire et intelligible.

Le plan de réussite est complètement intégré au plan stratégique par la deuxième orientation. En conformité avec l'article 16.2 de la Loi, le Collège a adopté un document expliquant le plan de réussite aux membres de son personnel et aux étudiants qu'il diffuse sur son site Internet. Ce document reprend les objectifs stratégiques et les moyens liés à la réussite. Il est rédigé de manière claire et accessible.

Conformément à l'article 17.0.2, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études pour les éléments qui relèvent de sa compétence avant d'être adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend une analyse de la situation interne et externe du Collège. Cette analyse diversifiée et approfondie aborde neuf thématiques qui se situent dans la lignée de celles du plan précédent. Elle s'est appuyée sur les réalisations du Collège au cours de son plan antérieur et actualisée de façon à dégager les défis à relever pour son développement stratégique. Les thèmes couverts traitent de la mondialisation, de la société du savoir, des besoins du marché du travail, de la démographie, des développements technologiques, des caractéristiques, besoins et aspirations des étudiants, de la réussite des étudiants, de l'engagement et de la satisfaction des employés au travail ainsi que des enjeux financiers.

Les orientations

Le Collège a retenu cinq orientations qui découlent des défis dégagés par son analyse de situation. Elles concernent la formation de l'étudiant comme étant une expérience stimulante arrimée aux défis du XXI^e siècle, le soutien concerté pour la réussite des étudiants, l'innovation dans le développement des pratiques, le partenariat avec les acteurs externes ainsi que le milieu de vie favorisant l'accomplissement des personnes. Ces cinq orientations découlent également de la vision que le Collège s'est donnée laquelle comprend quatre éléments : fournir une formation stimulante appréciée des jeunes et des adultes, accroître la réussite des étudiants et l'obtention du diplôme, répondre aux besoins de la région ainsi qu'exercer un attrait significatif auprès des jeunes, des adultes et des entreprises. Les orientations sont aussi liées à la mission du Collège, à son projet éducatif et tiennent compte des orientations du plan stratégique du Ministère.

Les objectifs stratégiques

Les quatre éléments de vision du plan constituent les objectifs stratégiques que le Collège souhaite atteindre au terme de son plan. Ces objectifs sont reliés aux défis qui découlent de l'analyse de la situation. Le Collège a défini des indicateurs clés et des résultats attendus pour chaque objectif. La Commission constate que les objectifs sont clairement formulés en termes de résultats attendus accompagnés d'indicateurs mesurables qui permettront au Collège de rendre compte annuellement de la progression vers l'atteinte des objectifs, conformément à l'article 27.1 de la Loi.

Le mécanisme de mise en œuvre

Pour chaque orientation, le Collège détaille les axes d'intervention ainsi que les moyens privilégiés. Le Collège prévoit également l'élaboration de plans d'action annuels reliés au plan stratégique, soit des plans d'action institutionnels ainsi que des plans d'action des directions, des départements et des programmes. Il compte effectuer le suivi de la réalisation du plan stratégique, incluant le plan de réussite, par la production de bilans annuels des plans d'action institutionnels encadrée par un guide. Le plan précise que la responsabilité de sa mise en œuvre et de son suivi est confiée à l'équipe de direction qui en rendra compte au conseil d'administration.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan stratégique du Collège précise un mécanisme de suivi des résultats qui consiste en un tableau de bord mis à jour annuellement pour consigner les résultats, incluant ceux liés au plan de réussite, au regard des indicateurs retenus. La responsabilité du suivi des résultats est confiée à l'équipe de direction qui doit en rendre compte au conseil d'administration. Le mécanisme de suivi prévoit également que le plan stratégique peut être actualisé en fonction de la progression vers les résultats attendus et que sa version actualisée sera adoptée par le conseil d'administration, le cas échéant.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est complètement intégré au plan stratégique à l'intérieur de la deuxième orientation visant à *Soutenir de façon concertée les étudiants dans la réussite de leurs études supérieures*. Cette dernière est déclinée en trois axes d'intervention touchant l'accueil et l'intégration des étudiants, le milieu de vie aidant et cohérent ainsi que les apprentissages durables.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le *Plan stratégique 2015-2020* du Cégep de Sainte-Foy, incluant le plan de réussite, est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

La Commission considère que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est de qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Le cas échéant, les jugements et avis formulés dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Katie Bérubé

COPIE CERTIFIÉE CONFORME